



Access42

**DECLARATION D'ACCESSIBILITE
INFO RETRAITE
DEMANDE DE REVERSION INTER-REGIMES**

30/06/2022

Table des matières

DECLARATION D'ACCESSIBILITE	3
État de conformité	3
Résultats des tests.....	3
Contenus inaccessibles.....	3
Établissement de cette déclaration d'accessibilité	4
Technologies utilisées pour la réalisation du site	4
Pages du site ayant fait l'objet de la vérification de conformité	5
Retour d'information et contact	5
Voies de recours	5

Ce document vise à définir le niveau d'accessibilité général constaté sur le service « Demande de réversion inter-régimes » conformément aux référentiels et à la réglementation en vigueur.

Qu'est-ce que l'accessibilité numérique ?

L'accessibilité numérique consiste à rendre les services de communication au public en ligne accessibles aux personnes handicapées, c'est-à-dire :

- Perceptibles : par exemple, faciliter la perception visuelle et auditive du contenu par l'utilisateur ; proposer des équivalents textuels à tout contenu non textuel ; créer un contenu qui puisse être présenté de différentes manières sans perte d'information ni de structure (par exemple avec une mise en page simplifiée) ;
- Utilisables : par exemple, fournir à l'utilisateur des éléments d'orientation pour naviguer, trouver le contenu ; rendre toutes les fonctionnalités accessibles au clavier ; laisser à l'utilisateur suffisamment de temps pour lire et utiliser le contenu ; ne pas concevoir de contenu susceptible de provoquer des crises d'épilepsie ;
- Compréhensibles : par exemple, faire en sorte que les pages fonctionnent de manière prévisible ; aider l'utilisateur à corriger les erreurs de saisie.
- Et robustes : par exemple, optimiser la compatibilité avec les utilisations actuelles et futures, y compris avec les technologies d'assistance

Déclaration d'accessibilité

Le GIP Union Retraite s'engage à rendre son service « Demande de réversion inter-régimes » accessible conformément à l'article 47 de la loi n° 2005-102 du 11 février 2005, visant à respecter le RGAA (Référentiel Général d'Amélioration de l'Accessibilité).

État de conformité

L'audit de conformité a été réalisé le 26/10/2021 par la société Access42. Il s'est avéré que le service « Demande de réversion inter-régimes » du site Info Retraite (<https://www.info-retraite.fr/>) est non conforme avec le référentiel général d'amélioration de l'accessibilité, [RGAA version 4.1](#), en raison des non-conformités énumérées dans la section « Résultats des tests ».

Résultats des tests

L'audit de conformité réalisé le 26/10/2021 par la société Access42 révèle que le site est conforme à 40% au RGAA version 4.1.

Contenus inaccessibles

Les contenus listés ci-dessous ne sont pas accessibles pour les raisons suivantes :

Non-conformités

- Sur les pages « accueil », « situation du demandeur », justificatifs des images de décoration ne sont pas ignorés par les technologies d'assistance ;
- Sur la page « situation du demandeur » une information donnée uniquement par la couleur n'a pas d'alternative ;
- Sur la page « situation du demandeur » un texte n'est pas suffisamment contrasté ;
- Sur la page justificatif, un composant d'interface n'est pas suffisamment contrasté ;
- Sur la page « Accueil » un lien, au moins, n'a pas un intitulé suffisamment pertinent ;
- Sur la plupart des pages des composants ou des fonctionnalités développés avec JavaScript ne sont pas correctement restitués par les technologies d'assistance ou posent des problèmes d'utilisation au clavier ;

- Sur la page « identité de la personne » au moins un message d’alerte n’est pas correctement restitué ;
- Sur toutes les pages du processus, les titres des pages ne sont pas suffisamment pertinents
- Sur les pages « identité de la personne », « justificatif » des blocs de textes ne sont pas correctement structurés ;
- Sur les pages « identité de la personne », « justificatif », « Récapitulatif » la structure de titrage du contenu n’est pas suffisamment cohérente ;
- Sur toutes les pages, la structure du document n’est pas suffisamment pertinente ;
- Sur les pages « identité de la personne », « récapitulatif » des contenus présentés sous forme de liste ne sont pas correctement structurés ;
- Sur la page « accueil » un cadre en ligne n’est pas correctement identifié ;
- Sur la page « identité de la personne » au moins un contenu n’est pas présenté dans un ordre cohérent ;
- Sur la page « situation du demandeur » l’indication visuelle de focus est désactivée pour au moins un élément ;
- Sur la plupart des pages des contenus deviennent illisibles dans le cas d’une consultation avec une loupe à fort grossissement ;
- Sur la page « accueil » un contenu au moins devient illisible lorsque les interlignages, les marges, ou l’espacement entre les lettres ou les mots sont modifiés ;
- Sur toutes les pages au moins une étiquette de champs de formulaire n’est pas correctement liée au champ correspondant ;
- Sur la page « accueil » la légende associée à un groupe de champ de saisie n’est pas pertinente ;
- Sur les pages « accueil », « identité de la personne », situation du demandeur, des indications de format de saisie et des exemples de saisies sont absents ;
- Sur la page « information complémentaire » la nature des champs n’est pas fournie aux dispositifs de remplissage automatique ;
- Sur toutes les pages, un lien d’accès au contenu principal est absent ;
- Sur la page « justificatif » au moins un contenu en mouvement ne peut pas être stoppé.

Dérogations pour charge disproportionnée

Il n’y a aucune dérogation pour charge disproportionnée.

Contenus non soumis à l’obligation d’accessibilité

Il n’y a aucun contenu concerné par une exemption.

Établissement de cette déclaration d’accessibilité

Cette déclaration a été établie le 10/06/2022.

Technologies utilisées pour la réalisation du site

- HTML5
- CSS
- JavaScript

Technologies d’assistance et outils utilisés pour vérifier l’accessibilité

La vérification de l’accessibilité est le résultat de tests manuels, assistés par des outils (feuilles CSS dédié, extensions HeadingsMaps et WebDeveloper Toolbar, Color Contrast Analyser).

Les tests des pages web ont été effectués avec les combinaisons de navigateurs web et lecteurs d'écran suivants :

- Firefox 10 et NVDA 2021.3.5

Pages du site ayant fait l'objet de la vérification de conformité

Échantillon		
Page	Titre	Url
P01	Accueil	Environnement de recette
P02	Etape 1 - identité de la personne décédée	Environnement de recette
P03	Etape 2 - Situation du demandeur	Environnement de recette
P04	Etape 3 - Information complémentaire	Environnement de recette
P05	Etape 4 - Justificatif	Environnement de recette
P06	Etape 5 - Récapitulatif	Environnement de recette
P07	Etape 6 - Confirmation	Environnement de recette

Retour d'information et contact

Si vous n'arrivez pas à accéder à un contenu du service "Demande de réversion inter-régimes", vous pouvez nous contacter pour être orienté vers une alternative accessible ou obtenir le contenu sous une autre forme.

Soit par mail : contact@gip-retraite.fr

Soit par téléphone : 0(033) 9 77 40 50 30 (appel non surtaxé) du lundi au vendredi de 8h à 17h

Voies de recours

Cette procédure est à utiliser dans le cas suivant.
Vous avez signalé au responsable du site internet un défaut d'accessibilité qui vous empêche d'accéder à un contenu ou à un des services du portail et vous n'avez pas obtenu de réponse satisfaisante.

- Écrire un message au Défenseur des droits
https://formulaire.defenseurdesdroits.fr/code/afficher.php?ETAPE=accueil_2016
- La [liste du ou des délégués de votre région](#) avec leurs informations de contact direct ;
- Envoyer un courrier par la poste (gratuit, ne pas mettre de timbre) Défenseur des droits
Libre réponse 71120 75342 Paris CEDEX 07